

Orient. Les Comités Olympiques Néerlandais et Suisse travaillent activement à l'organisation des Jeux de la IXe. Olympiade, pendant que celui d'Egypte prépare à Alexandrie les installations dignes des Iers. Jeux Africains.

Puisse cette ère de paix perdurer et vous permettre, mes chers Collègues, d'assurer dans vos pays respectifs, en parfait accord avec les autorités sportives, le développement du plan que je viens de vous exposer et dont nous allons au cours de cette session rechercher les meilleurs moyens d'exécution.

---:§:---

6.— **Eloge Funèbre du Révérend De Courcy-Laffan.**

Mes chers Collègues,

Nous sommes tous unis dans la même tristesse, en trouvant vide la place occupée depuis tant d'années par le Révérend de Courcy Laffan.

Sa disparition est un deuil cruel pour notre Comité. Pour les anciens il était plus qu'un collègue, il était le plus fidèle des amis; pour les nouveaux, le plus bel exemple à suivre; pour nous tous, le guide le plus sûr aux heures difficiles. Doué d'un jugement sain, il analysait rapidement une question et trouvait dans plusieurs langues les mots précis pour défendre son idée et vous convaincre. Il avait l'esprit du sage et l'âme de l'apôtre. Il fut l'un des plus ardents propagateurs de l'idée olympique; vouloir retracer sa carrière, ce serait faire l'histoire du Comité depuis sa fondation, car nul ne fut plus que lui fidèle à nos réunions et mêlé à toutes les luttes. Après avoir été l'âme des Jeux de la IVe Olympiade, il parvint à modifier l'opinion des athlètes britanniques à tel point que ceux-ci comptent aujourd'hui parmi nos collaborateurs les plus dévoués. Partant du principe qu'il faut s'adapter à son temps, il s'efforçait toujours de trouver des formules pouvant concilier la rigidité des anciens règlements avec les nécessités démocratiques de l'heure présente, sans jamais transiger cependant sur ce qu'il considérait être les règles fon-

damentales de l'amateurisme et du fair play. Ses vues libérales le faisaient aimer même par ses adversaires.

J'ai regretté d'avoir appris sa mort fort tard et d'être trop loin. J'aurais voulu aller déposer sur sa tombe l'hommage de notre affection et de notre reconnaissance. Ne pouvant le faire, j'ai envoyé, en votre nom, à sa famille et à la B. O. A. l'expression de notre douloureuse sympathie et je vous propose de télégraphier au Colonel de Courcy-Laffan, son frère, pour lui dire que notre première pensée aujourd'hui a été pour celui dont nous conserverons à jamais le souvenir.

---:§:---

7.— **Décision prise par la Fédération Internationale Athlétique d'Amateurs au sujet des Athlètes Amateurs qui voyagent durant des mois et touchent des dédommagements disproportionnés à leurs frais.**

(Extrait du Rapport de Mr. J. S. Edström)

Le Congrès de la F. I. A. A., réuni à La Haye le 7 août 1926, a pris la décision suivante:

«Aucun amateur ne pourra recevoir de paiement pour ses frais de voyage et autres dépenses, en vue de prendre part à des épreuves en dehors de son pays, pour une période passée à l'étranger supérieure à 21 jours au plus au cours de l'année. Il lui est également interdit de reporter les jours non utilisés durant une année sur l'année suivante. Une prolongation peut être accordée à l'athlète par la Fédération de son pays s'il est désigné par cette Fédération pour prendre part aux Jeux Olympiques ou pour représenter son pays dans des matches contre un autre pays. Le Comité de la F. I. A. A. a également le droit d'accorder des prolongations dans certains cas exceptionnels, s'il le juge bon.

Les Fédérations nationales sont responsables de la stricte observation de cette règle et contrôleront sévèrement le temps passé à l'étranger par leurs athlètes, ainsi que leurs dépenses, afin de pouvoir, le cas échéant, fournir des renseignements précis à la F. I. A. A.»

